Ville de Baie-Comeau

# OFFRE D'EMPLOI

**PROLONGATION**

## Inspecteur/Inspectrice en bâtiments

**Poste temporaire en remplacement**

**Concours 26-36**

Faire partie de l'équipe de la Ville de Baie-Comeau, c'est avoir à cœur nos citoyens et penser au rayonnement de notre région. C'est également faire preuve d'équité, de transparence, de rigueur, de compétence et de respect.

Nous sommes fiers du service offert aux citoyens depuis 1937, nous désirons répondre de manière efficace, innovante et responsable aux besoins et aux aspirations de la population afin de bâtir une collectivité où tous peuvent s'épanouir!

Vous êtes à la recherche d'un nouveau défi stimulant ayant une portée régionale? Vous voudriez participer au rayonnement de la Ville de Baie-Comeau au sein d'une équipe dynamique? Voici votre chance. Nous cherchons une personne talentueuse telle que vous pour le poste de : **Inspecteur/Inspectrice en bâtiments.**

**Ce qui nous distingue :**

- Horaire estival sur 4 jours
- Horaire régulier sur 4 jours et demi
- Programme d'aide aux employés

**Vos avantages :**

- Nombre d'heures par semaine : 32 h à 35 h
- Taux horaire : De 30,07 $ à 43,46 $
- Compensation de 10 % additionnelle

**Vos défis :**

- Appliquer les règlements municipaux et les lois provinciales en vigueur.
- Traiter et analyser les demandes concernant les projets de construction, de rénovation, de réparation ou autres et émettre les différents permis requis.
- Vérifier et analyser les plans, les devis et les demandes de permis soumis et s'assurer de leur conformité aux règlements municipaux en vigueur ainsi qu'aux directives et aux politiques établies.
- Relever les irrégularités sur les plans ou les demandes soumis et faire part aux personnes concernées des modifications à apporter; consulter le coordonnateur pour l'étude de cas complexes ou litigieux.
- Exercer son rôle-conseil auprès des requérants afin qu'ils apportent les modifications à leur projet dans le but de rencontre les normes.
- Calculer le coût du permis en fonction du taux unitaire ou selon la valeur des travaux.

Ville de Baie-Comeau

**PROLONGATION**
**Inspecteur/Inspectrice en bâtiments**
**Concours 26-36**

**Vos défis (suite) :**

- Transmettre, au besoin, les plans et les devis à d'autres services municipaux ou divisions (incendie, ingénierie, etc.) aux fins d'études et s'assurer d'obtenir l'approbation de chacun avant d'émettre le permis.
- Refuser les demandes de permis non conformes. Soumettre et discuter des cas litigieux avec son supérieur.
- S'assurer, par des inspections, que les travaux sont effectués conformément aux plans et aux devis approuvés lors de l'émission de permis.
- Inspecter, de sa propre initiative ou à la suite d'une plainte ou d'une demande particulière, tout immeuble, bâtiment, construction ou partie de construction en cours d'édification, de modification, de réparation, de transport, de démolition ainsi que toutes les constructions existantes.
- Aviser les propriétaires ou les entrepreneurs en infraction. Déterminer les cas où un avis doit être signifié. Rédiger l'avis en indiquant la nature de la ou des contraventions, les mesures à prendre pour y remédier et les délais de mise en conformité.
- Vérifier si les correctifs demandés ont été apportés et, à défaut, soumettre au contentieux de la Ville les demandes d'intenter les actions en justice nécessaires. Préparer le dossier à cet effet.
- Exiger, s'il y a lieu, l'arrêt des travaux et aviser son supérieur.
- Témoigner en Cour lors de poursuites intentées par la Ville pour contravention aux règlements. Être appelé à agir comme témoin à la Cour lors de poursuites dont la Ville est mise en cause en lien avec le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (salubrité).
- Voir à faire exécuter les travaux par un tiers, lorsqu'à la suite d'une ordonnance de la cour, le propriétaire fait défaut de s'y conformer. Préparer les devis pour appels d'offres et effectuer la surveillance des travaux.
- Collaborer, au besoin, avec les services impliqués à l'interprétation des règlements, faire les études, les analyses et les rapports pertinents dans son champ d'intervention et en assurer la mise à jour.
- Fournir les informations ou les documents relevant de sa compétence et demandés par les entrepreneurs, les évaluateurs, les arpenteurs, les promoteurs, les citoyens et autres impliqués ou intéressés par divers projets.
- Participer à la mise en œuvre de programmes d'aide financière municipaux, gouvernementaux ou autres.
- Recommander des modifications à apporter au règlement de zonage.

**Votre bagage et vos forces :**

En tant qu'**inspecteur/inspectrice en bâtiments**, vous pourrez faire rayonner vos qualités et vos compétences, notamment grâce à :

- Un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'aménagement du territoire et urbanisme ou en architecture ou toute autre formation jugée pertinente.
- 1 à 2 ans d'expérience pertinente à la fonction ou toute autre formation jugée pertinente.

***À la Ville de Baie-Comeau, nous encourageons la diversité sous toutes ses formes et nous nous engageons à favoriser un environnement de travail inclusif et respectueux de toutes les différences.***

**POSTULEZ DÈS MAINTENANT!**

Faites-nous parvenir **votre CV ainsi que vos preuves scolaires** à l'adresse suivante :
rh@ville.baie-comeau.qc.ca en mentionnant le concours 26-36
**avant le 9 septembre 2026, 17 h.**

www.ville.baie-comeau.qc.ca

*Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront avisées par courriel ou par téléphone.*
*Nous vous remercions de l'intérêt porté envers la Ville de Baie-Comeau.*